



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DE POLICE

N° Spécial

20 Novembre 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial PP du 20 Novembre 2017

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	PREFECTURE DE POLICE	Page
PP/CAB N° 2017-01074	17.11.2017	Arrêté portant nomination d'un commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC)	3
PP/CAB N° 2017-01075	17.11.2017	Arrêté portant désignation des officiers des systèmes d'information et de communication (OFFSIC)	4
ANNEXE		Annexe à l'arrêté n° 2017-01075 portant désignation des officiers des systèmes d'information et de communication	6

PREFECTURE DE POLICE

CABINET DU PREFET

**Arrêté n°2017-01074
portant nomination d'un commandant des systèmes d'information et de communication
(COMSIC)**

Le préfet de police,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 732-5 et L. 742-7;

Vu le décret n° 2006-106 du 3 février 2006 relatif à l'interopérabilité des réseaux de communication radioélectriques des services publics qui concourent aux missions de sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif à l'ordre de base national des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté n°2017-00160 du 1^{er} mars 2017 portant approbation de l'ordre de base interdépartemental des systèmes d'information et de communication ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Sur proposition du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris,

ARRETE :

Article 1^{er}

Monsieur le colonel Joseph DUPRE LA TOUR, chef d'état-major de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, est nommé commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC).

A ce titre, il est chargé, sous l'autorité du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, des missions suivantes :

- proposer l'inscription du personnel sur la liste annuelle d'aptitude opérationnelle des officiers des systèmes d'information et de communication (OFFSIC) ;
- élaborer les ordres de transmissions relatifs à son niveau d'emploi opérationnel ;
- garantir les conditions d'emploi opérationnel, de mise en œuvre et de sécurité des systèmes d'information et de communication ;
- veiller au respect de la discipline opérationnelle sur les réseaux ;
- élaborer des plans de formation spécifiques ;
- garantir l'adaptation des systèmes d'information et de communication.
-

Article 2

L'arrêté n°2015-00763 du 14 septembre 2015, portant nomination d'un commandant des systèmes d'information et de communication, est abrogé.

Article 3

Le général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 17 novembre 2017

Michel DELPUECH

Arrêté n° 2017-01075 portant désignation des officiers des systèmes d'information et de communication (OFFSIC)

Le préfet de police,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 732-5 et L. 742-7;

Vu le décret n° 2006-106 du 3 février 2006 relatif à l'interopérabilité des réseaux de communication radioélectriques des services publics qui concourent aux missions de sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif à l'ordre de base national des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté n°2017-00160 du 01 mars 2017 portant approbation de l'ordre de base interdépartemental des systèmes d'information et de communication ;

Vu l'arrêté n°2017-01074 du 17 novembre 2017 portant nomination du commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC) ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Sur proposition du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris,

ARRETE :

Article 1^{er}

Les militaires nommés en annexe sont désignés officiers des systèmes d'information et de communication (OFFSIC).

Article 2

L'arrêté n°2016-01231 du 11 octobre 2017, portant désignation des officiers des systèmes d'information et de communication (OFFSIC), est abrogé.

Article 3

Le général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 17 novembre 2017

Michel DELPUECH

ANNEXE à l'arrêté n°2017-01075
portant désignation des officiers des systèmes d'information et de communication

Capitaine	BOISGARD	Sébastien
Capitaine	CARREIN	Kévin
Capitaine	CLAIR	Arnaud
Capitaine	DAVID	Eric
Capitaine	FARAON	Eric
Capitaine	GAUYAT	Eric
Capitaine	HOLZMANN	Eric
Capitaine	REMY	Louis-Marie
Capitaine	SURIER	Julie
Capitaine	TINARD	Jean-Benoît

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>